



TOUQUES

Date de convocation
Le 26 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 014-211406996-20260402-CM_2026_3_15-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 2 Avril 2026 – 18H00

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 25 - Représentés : 2 - Absent : 0

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, E. LAUSSINOTTE, C. GIAUSSERAND, C. HELENNE, L. DE MARLIAVE, JM. KALAJDJIAN, R. FABIUS, R. ANGOT, P. FONTAINE, M. BLAZSKA, B. VAUTIER, C. AUGNET.

ABSENTS REPRESENTES : D. VAUTIER a donné pouvoir à S. OUTIN, E. RENAULT a donné pouvoir à P. ROBERT.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

15 – DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SDEC ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts du SDEC ÉNERGIE (Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados), réunissant au 1er janvier 2026, 516 communes du département du Calvados ainsi que 10 intercommunalités et SIVOM ;

Vu l'adhésion de la commune au SDEC ÉNERGIE pour la gestion du parc d'éclairage public et sa participation au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie des bâtiments communaux ;

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département et assure des missions essentielles de service public sur le territoire communal ;

Considérant que l'organisation territoriale du SDEC ÉNERGIE repose sur des Commissions Locales d'Énergie (CLE), lesquelles regroupent par secteur géographique les délégués des communes et des intercommunalités membres ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner deux délégués titulaires pour siéger à ladite Commission Locale d'Énergie, les statuts du syndicat ne prévoyant pas de délégués suppléants ;

Le Maire propose au Conseil Municipal les délégués titulaires suivants :

M. Dominique VAUTIER

M. David VIGNET

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉSIGNE** pour représenter la commune au SDEC ÉNERGIE :
M. Dominique VAUTIER
M. David VIGNET
- **AUTORISE** M. Le Maire, ou l'un de ses représentants à notifier cette décision au Président du SDEC ENERGIE et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
D. MULLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.